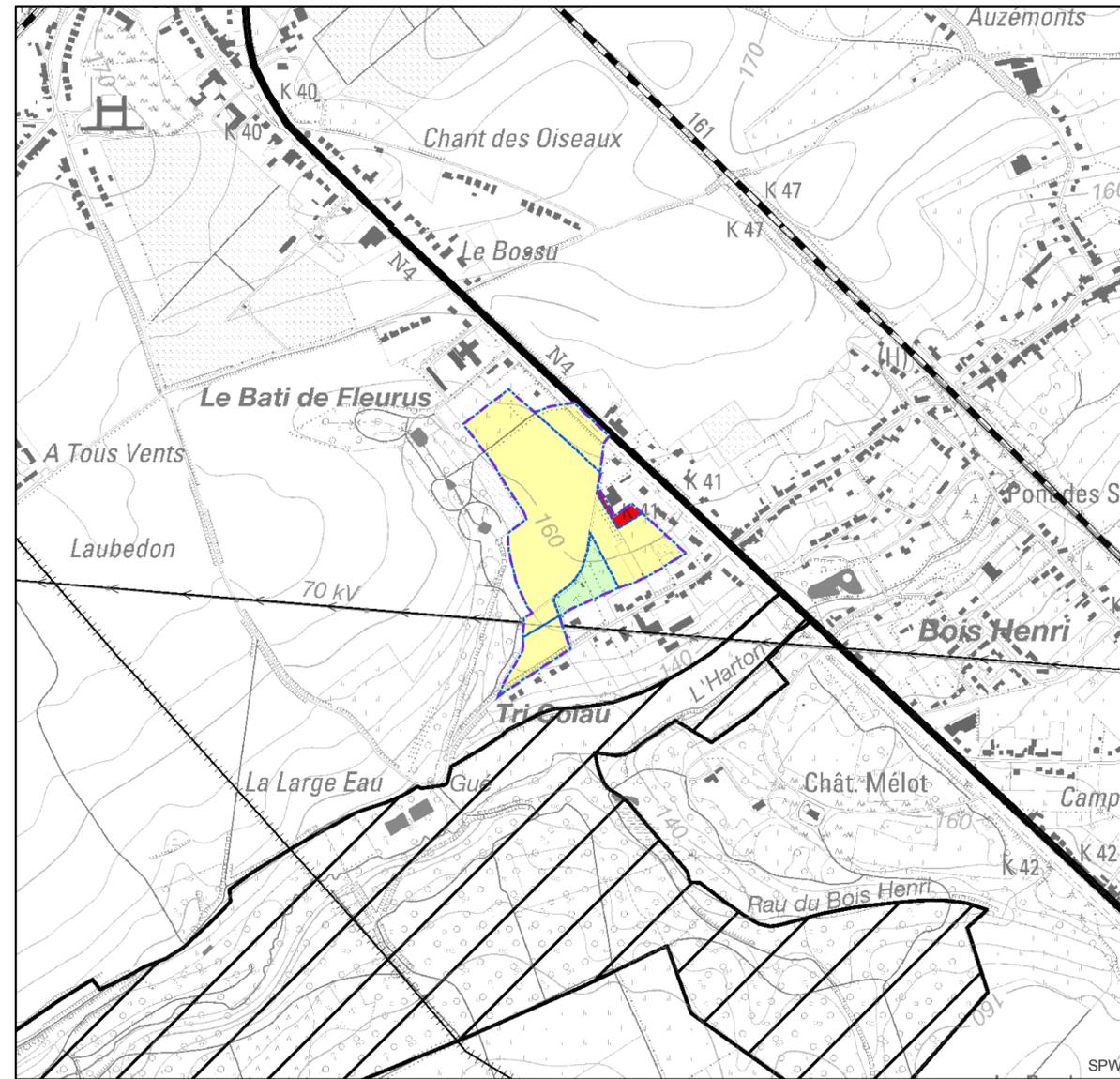
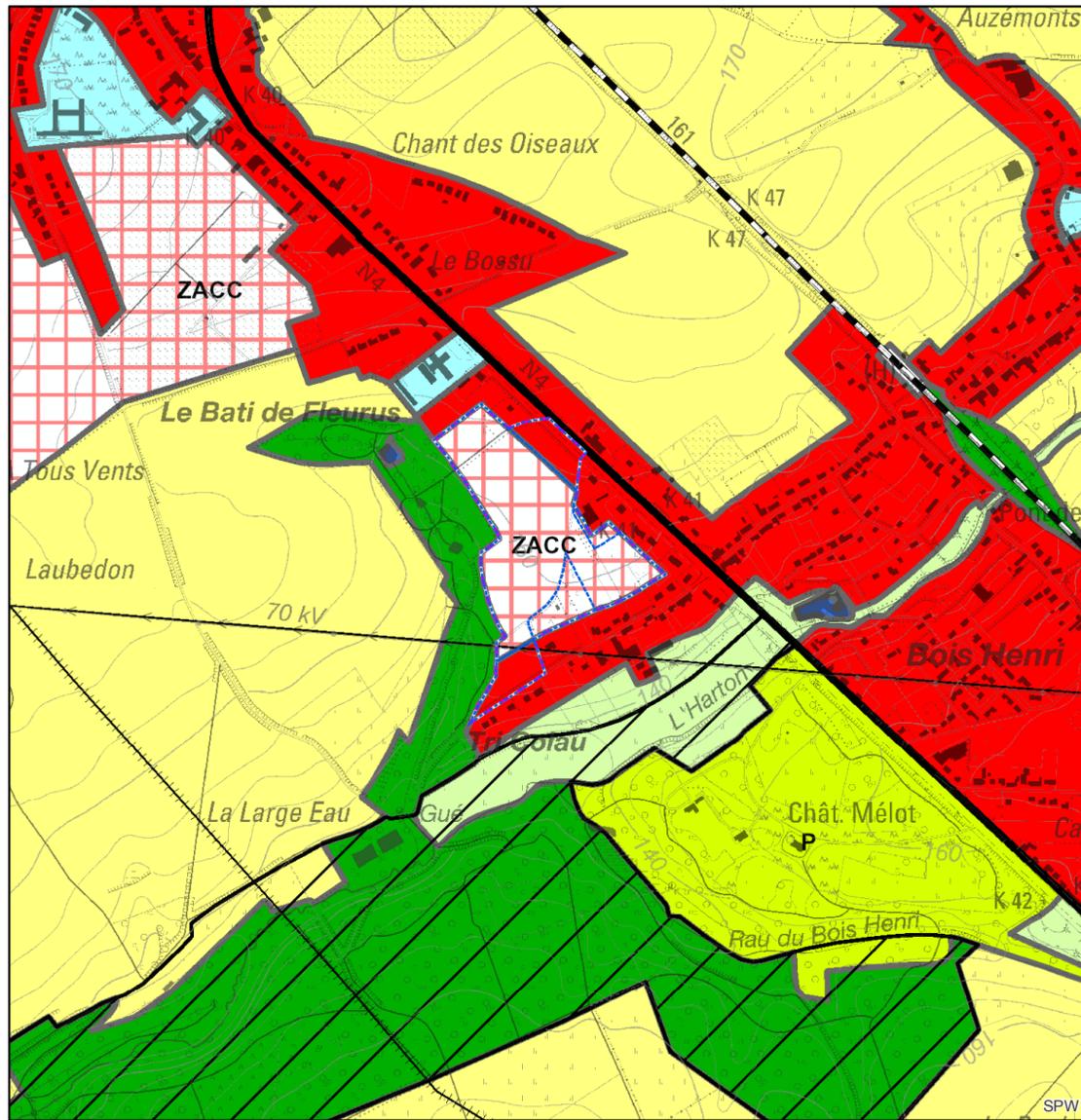


OBJET DE LA RÉVISION



REGION WALLONNE
Province de Namur
Ville de Gembloux

**Plan communal d'aménagement
dit "PAE de Crealys - Extension"
à Gembloux**
Compensation 3

CARTE DES NOUVELLES AFFECTATIONS AU PLAN DE SECTEUR

Vu et adopté provisoirement par le Conseil communal en séance du

Par ordonnance

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

Le Collège communal certifie que le présent plan a été soumis à l'examen du public
du au

Par ordonnance

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

Vu et adopté définitivement par le Conseil communal en séance du

Par ordonnance

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

Approuvé par arrêté ministériel du

Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur,
de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique,
de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture,
de l'IFAPME et des Centres de compétences

Périètre d'étude	AFFECTATION PDS	AE Activité économique spécifique Agro-Economique	ZEC Enjeu communal
Affectation	Habitat	GD Activité économique spécifique Grande Distribution	ZER Enjeu régional
	Habitat à caractère rural	RM Activité économique spécifique Risque majeur	Agricole
	Services publics et équipements communautaires	DE Dépendances d'extraction	Forestière
	Centre d'enfouissement technique	EA Extraction à destination agricole	Espaces verts
	Centre d'enfouissement technique désaffecté	EF Extraction à destination forestière	Naturelle
	Loisirs	EV Extraction à destination espaces verts	Parc
	Servitude particulière	EZ Extraction à destination zone naturelle	Eau
	Activité économique mixte	ACC Aménagement communal concerté	Non affectée ("zone blanche")
	Activité économique industrielle	ACC Aménagement communal concerté à caractère économique	

RESEAU	Canalisation et ligne HT	PERIMETRE
Route	Ligne HT existante	Intérêt paysager
Autoroute existante	Ligne HT en projet	Réserve
Autoroute en projet	Canalisations existantes	Intérêt culturel, historique ou esthétique
Route de liaison	Canalisations en projet	Liaisons écologiques
Route de liaison en projet		REV Périètres des révisions partielles
Chemin de fer		Prescriptions supplémentaires
Ligne existante		Risque naturel ou contrainte
Ligne en projet		

Dressé et dessiné par

Céline Hermans
Ir. Architecte - Urbaniste
che@bep.be
081/71 71 54



Développement territorial du Bep
Bureau Economique de la Province de Namur
Avenue Sergent Vrithoff, 2 B-5000 NAMUR

Tél: 081 71 71 71 Fax: 081 71 71 00

e-mail: amngt@bep.be